

Institut de Formation et de Recherche des AEMC

Arts Energétiques et Martiaux Chinois

CAHIER DES CHARGES FORMATION CAM / CMB EN REGION

Structure organisatrice : Comités Régionaux sous la responsabilité de l'IFRAEMC

Public : candidats au passage des certifications :

- Assistant Moniteur, pré requis 1^{ER} duan dans la mention et discipline du projet
- Moniteur Bénévole pour l'enseignement bénévole, ayant satisfait aux pré requis techniques minima d' ATT1 ou de 2^{ième} duan correspondant dans la mention et discipline du projet et titulaire de l'attestation Premiers Secours (PSC1).

Durée :

- CAM : 30 heures de formation, passage de l'examen de certification compris + 20 heures de stage pratique
- CMB : 72 heures de formation, passage de l'examen de certification compris + 20h de stage pratique

Contenus :

Le détail des contenus est communiqué aux régions organisatrices.

Formateurs : Habilités IFRAEMC après validation de la commission formation. La liste des formateurs sollicités pour les sessions de formation doit être adressée à l'IFRAEMC par le coordinateur de formation 2 mois avant la formation, pour validation.

Stagiaires : Un minimum de **10 stagiaires** est requis pour la réalisation de la session de formation.

Conditions financières :

Sur les dossiers d'inscription CAM et CMB figurent les tarifs fédéraux, à ne pas modifier :

Frais de d'inscription :

- CAM : 50€
- CMB : 150€

La région organisatrice est libre de réduire le coût stagiaire de la formation si tel est son choix (pour les ressortissants de sa région ou tous les stagiaires) ; les mentions « aide régionale à la formation » et le coût réduit peuvent apparaître clairement sur les documents d'inscription, à la suite des tarifs fédéraux. (**zones en rouge**)

Pédagogie :

Coût heure de formation : 12€/heure.

- CAM : 30h x 12€/h = 360€ total
- CMB : 72h x 12€/h = 864€ total
- ⇒ **Allègement :** Les stagiaires CMB titulaires du CAM peuvent bénéficier, s'ils le demandent, d'un allègement financier de 22 heures (7 heures d'anatomie et 15 heures de pédagogie) mais cela ne doit pas être mentionné sur les bulletins d'inscription. Ce sera un accord entre le stagiaire et le coordinateur de la formation. Ces stagiaires ne pourront donc être présents pendant ces 22 heures. S'ils demandent à y participer quand même, le coût ne sera pas allégé.

Rémunération des formateurs : Les formateurs sont rémunérés au maximum, selon les tarifs établis au plan national, (tarifs en vigueur : soit convention salariée à 30€ brut/h, soit convention indépendante à 58€/h prestation).

La région organisatrice prend en charge leur hébergement et les frais de transport, selon les modalités financières régionales en vigueur.

Logistique : La région organisatrice prend à sa charge la recherche et les frais de réservation du lieu de la formation. Le lieu devra être lieu de formation habilité à recevoir des stagiaires.

Formalités administratives : Les stagiaires s'inscrivent auprès du comité régional organisateur selon les modalités précisées sur la fiche d'inscription. Le cas échéant, la région est libre d'organiser le séjour des stagiaires.

Documents de formation : Par souci d'harmonisation et de communication pour le traitement administratif, les documents seront fournis par l'IFRAEMC (normes Qualiopi). Seules **les zones en rouge** sont modifiables pour être adaptées aux conditions de la région organisatrice.

Sont concernés :

- Les fiches d'inscription
- Les livrets stagiaires
- Les attestations de stage de 20 heures
- Les conventions à établir pour les formateurs
- Les convocations des stagiaires et des juges
- Les fichiers de suivi CAM - CMB

Examens et Diplômes :

Les épreuves écrites et pratiques se déroulent en fin de formation en région selon les modalités prévues avec les jurys constitués par uniquement 2 juges pédagogiques. Ces examens seront programmés au minimum 4 semaines après la formation, afin de permettre une meilleure assimilation, une mise en pratique des acquis et la rédaction des mémoires des candidats AMCI.

Les diplômes seront établis et envoyés aux stagiaires par l'IFRAEMC après réception :

- Des documents administratifs,
- De la fiche d'évaluation complète (des épreuves écrites, des épreuves pratiques, entretien, etc.)

Le Comité Régional s'engage à communiquer :

AVANT

- Son projet de formation dès décision prise par le comité régional, **minimum 3 mois avant la date de début du projet**
- Le planning de la formation, lieux, dates, formateurs, **minimum 2 mois avant la date de début du projet**
- La liste des stagiaires par fichier informatique, après la clôture des inscriptions, **minimum 15 jours avant le début de la formation.**

APRES LA FORMATION

- Les copies des fiches de présence signées des stagiaires et des formateurs
- La composition des jurys **15 jours avant les examens.**

APRES LES CERTIFICATIONS

- Le fichier informatique de la formation renseigné complet
- Les copies des fiches d'évaluations complètes, émargement jurys et candidats

L'IFRAEMC s'engage à :

- Valider et accompagner le projet de son expertise et expérience
- Communiquer l'information sur le site fédéral et par tout autre média
- Fournir les documents de la mallette CAM-CMB et tout autre document utile
- Etablir les diplômes à réception des éléments pré-cités.